

# CONSEIL d'ADMINISTRATION

## Relevé de Délibérations

Séance du **8 NOVEMBRE 2022**

**Délibération CA 2022 / 11 / 08 – 23**

Point 29 de l'Ordre du Jour :  
**CONTRIBUTION VIE ÉTUDIANTE et de CAMPUS (CVEC) : PROGRAMMATION 2023**

*Document transmis aux Administrateurs*

**ANNEXE 21**

**Exposé / rappel :**

Conformément aux dispositions de l'article D841-9 du code de l'éducation, la programmation des actions financées par le produit de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) et les projets afférents sont votés, chaque année, par le Conseil d'Administration de l'Établissement après consultation du Conseil de la Vie Universitaire.

Cette programmation tient compte des orientations prioritaires fixées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur en application de l'article D841-8 de ce code (politique nationale de la vie étudiante).

Le conseil du 9 novembre 2021 arrête la programmation de l'utilisation de la CVEC sur l'année 2022, selon les orientations suivantes :

- lien avec les 9 axes du schéma directeur de la vie étudiante – vie étudiante en lorraine (VELo) du 12 juin 2018 ;
- prise en compte de l'exécution budgétaire et financière sur les actions précédemment programmées en vue de leur maintien et de l'affectation des crédits ;
- en 2022 comme en 2021 et 2020, la priorité de cette programmation est la santé étudiante.

**Délibération :**

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la programmation (répartition) de l'utilisation de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) reversée à l'Établissement sur l'année 2023.

**Résultat du vote :**

Nombre de membres en exercice	30
Hors Présidente	
Nombre de votants	<b>23</b>
Présents	21
Représentés	2
<b>Nombre de REFUS de VOTE</b>	<b>0</b>
<b>Nombre de VOTES POUR</b>	<b>21</b>
<b>Nombre de VOTES CONTRE</b>	<b>2</b>
<b>Nombre d'ABSTENTIONS</b>	<b>0</b>

Fait le 9 novembre 2022



Hélène BOULANGER  
Présidente

• Transmis au Recteur Chancelier le **14 NOV. 2022**